

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2021

Date de la convocation : 10 février 2021 Date d'affichage : 17 février 2021	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations :
<i>L'an deux mille vingt et un, le dix-sept février, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le dix février, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i>	Présents : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations :</u>
<u>Secrétaire de séance :</u>	<u>Absent excusé:</u>

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 19 h 30)

1.	Débat d'orientation budgétaire	
-----------	---------------------------------------	--

M. le Maire expose les différents projets en cours pour l'année 2021, la situation financière de la commune et ouvre le débat sur les projets à inclure pour l'année 2021.

La traversée du village est en cours et devrait se terminer fin 2^{ème} trimestre, début 3^{ème} trimestre.

Sont également prévus :

- le remplacement du matériel informatique de la mairie ainsi que le matériel de surveillance à l'intérieur de la mairie
- la mise en place de la citerne incendie et le remplacement d'un poteau d'incendie
- l'achat de différents terrains
- la mise en place du plan de sauvegarde communal

Le Conseil Municipal envisage en fonction des possibilités financières de la commune et des subventions allouées les projets suivants :

- l'achat de 3 défibrillateurs supplémentaires avec demande de subventions, dont deux sur les campings avec une convention de maintenance et de participation au coût et un à la Hardt
- la mise en place d'un monument aux Morts avec demande de subventions
- l'achat de matériel (tronçonneuses, élagueur) avec accumulateurs pour les travaux courants sur la commune

2.	Continuité chemin rural de la Pottaschhuette – chemin rural du Nusspicker	DCM 2021/005
-----------	--	--------------

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que l'accès du chemin rural du Nusspicker à partir du chemin rural de la Pottaschhuette et inversement n'est plus possible depuis plusieurs années suite à la fermeture dans le cadre de l'élevage de cervidés.

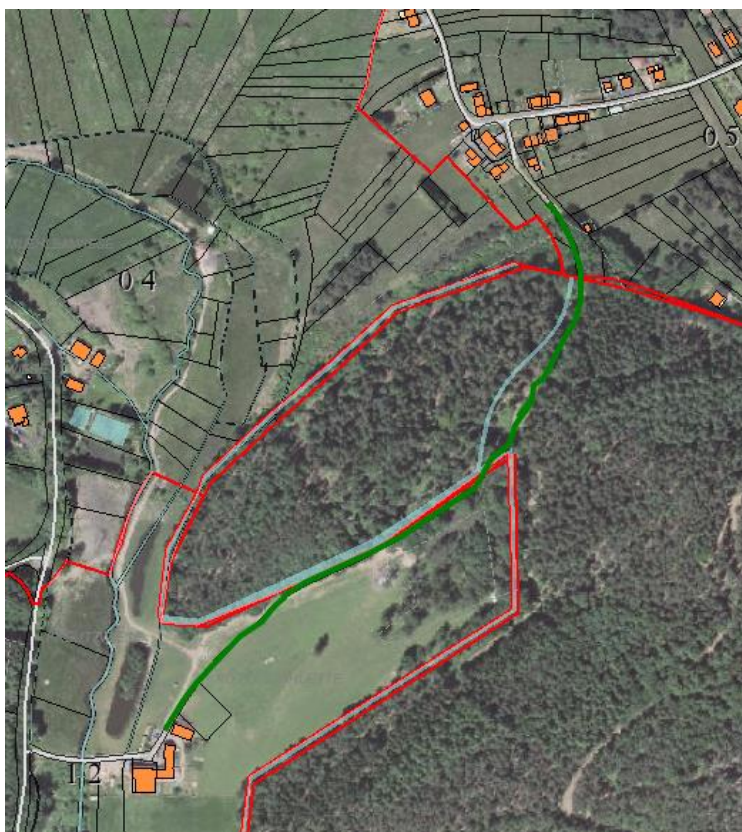
Le chemin rural de la Pottaschhuette délimite les parcelles 22, 29 avec la parcelle 18 de la section 12, appartenant à M. BALZER Gérard et Mme BALZER Laetitia, ainsi que la parcelle 1 de la section 10 appartenant au Groupement Forestier des Vosges du Nord.

Un contournement de la clôture est actuellement en place.

Aucune convention n'a été établie à ce jour pour la fermeture du chemin. Le Conseil municipal, après avoir débattu, décide **à l'unanimité** :

- d'établir une convention, qui reste à définir, avec la famille BALZER pour garantir un droit de passage en cas de nécessité et de garantir également que ce chemin reste la propriété de la Commune,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Mme Laetitia BALZER n'a pas participé au vote.



Carte non actualisée car pas d'accès possible au moment de la rédaction

3.	Divers	
-----------	---------------	--

- Achat de terrains
La commune est entrée en possession du terrain de Mme DELACROIX, après qu'elle ait subi des tractations plus que reprochables sur base de mensonges de la part d'un autre potentiel acquéreur du terrain de la parcelle 9 de la section 1. D'autres terrains sont mis en vente et proposés à la commune. Selon les dernières informations, d'autres acquéreurs spéculeraient sur la vente de ces terrains. La SAFER fera sans doute usage de son droit de préemption au nom et pour les personnes morales ou physiques qui sont en droit de rentrer en possession de ces terrains, aux prix de marchés actuels. Elle ne préempte pas lorsque l'acquéreur est une collectivité lorsqu'un intérêt général prévaut.
- Enlèvement des carcasses de voiture
Dans les prochains temps, M. le Maire prendra des arrêtés et mises en demeure avec des amendes administratives relatives au code de l'environnement pour obtenir l'enlèvement de carcasses sur des propriétés privées qui font tâche dans l'environnement.

- Situation du terrain après le 1 route de Neunhoffen
M. le Maire mettra en demeure les propriétaires des terrains situés après le 1 route de Neunhoffen.
- Procès BALVA Patrick/KRAUSE Jacques
M. le Maire informe le Conseil municipal sur le procès concernant les deux parties, au cours duquel l'outrage à personne détenant pouvoir de police a été sanctionné.
- Litige avec la SCI LOCADI
La SCI LOCADI fera l'objet également d'une mise en demeure pour infraction au PLUi de la Communauté des communes du Pays de BITCHE
- Travaux rue Principale
Les travaux vont démarrer sous quelque peu avec en premier lieu la mise en place et renouvellement de l'évacuation des eaux de pluie et la mise en place d'une nouvelle conduite pour l'eau potable.
- Fuites d'eau
Plusieurs fuites d'eau importantes sur la commune ont fait l'objet de travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h50